

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 45 soit 1000 voix

Présents : 23 soit 775,5 voix

Votants (dont X pouvoirs) : 25 dont 2 pouvoirs

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six novembre

le Comité Syndical étant réuni à Pipriac (35) après convocation légale,

Date de convocation : le 10/11/2021

Étaient présents : Murielle DOUTE-BOUTON, Communauté de communes de Brocéliande – Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande – Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay – David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté – Fabienne BONDON, Montfort Communauté – Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté – Bernard LECUYER, Pontivy Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté – Jean-François MARY, Redon Agglomération – Pascal HERVE, Rennes Métropole – Didier CHAPELON, Rennes Métropole - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban Communauté – Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté – Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté – Aude de la VERGNE, Vitré Communauté – Bernard LE GUEN, CAP Atlantique – Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 – Bruno LE BORGNE, syndicat Eau du Morbihan - Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique – Yann SOULABAILLE, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Ont donné pouvoir :

Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté donne pouvoir à Jean-François MARY, Redon Agglomération

Étaient absents :

Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne - Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté – Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté – Joseph DAVID, CAP Atlantique collègue EPCI - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté – Mikael LOHEZIC, Centre Morbihan Communauté — Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres – Romuald MARTIN, CC Erdre et Gesvres – Rita SCHLADT, Communauté de communes de la Région de Blain – Jean-Michel BUF, Communauté de communes de la région de Blain - Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté – Fabrice GENOUEL, De l'Oust à Brocéliande – Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté – Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté – Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté – Michel ERRARD, Vitré Communauté.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.

DCS_n°2021_47

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021

5- INONDATIONS : construction de nouveaux sites de ralentissement des crues en amont de Châteaubriant – maîtrise d’œuvre et dossiers réglementaires

Contexte

Le bassin de la Chère amont est équipé de quatre sites de ralentissement des crues mis en service en 2010. Ils ont été conçus pour protéger la ville de Châteaubriant et un lotissement de Soudan contre une crue de période de retour de 10 ans.

En juin 2018, à la suite d’un épisode orageux intense, une crue a affecté de nombreux bâtiments à Soudan et Châteaubriant. Les ouvrages de ralentissement ont joué pleinement leur rôle et ont permis un abaissement des niveaux d’environ 30 cm dans le centre de Châteaubriant, mais n’étaient pas dimensionnés pour stocker en totalité une telle crue, dont la période de retour estimée était de 20 à 30 ans.

Fin 2018, les élus de la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval (CCCD) ont décidé d’engager une réflexion pour protéger les secteurs sensibles de leur territoire contre une crue de type juin 2018.

En 2019, une étude hydraulique pilotée par l’EPTB a permis de définir un projet de construction de cinq nouveaux sites de ralentissement des crues sur le bassin de la Chère et sur le bassin du Rollard (**voir la carte en annexe**). L’analyse coûts-bénéfices de ce projet est positive, ce qui a permis d’obtenir des subventions à hauteur de 40% des montants HT dans le cadre du PAPI Vilaine 2020-2025.

Ce projet est inscrit dans le protocole de transfert de la compétence « Prévention des Inondations » établi entre la CCCD et l’EPTB Vilaine.

Objectifs

L’étude hydraulique initiale a permis de valider le projet global au stade de l’esquisse. Il s’agit à présent de réaliser les phases suivantes :

- mission complète de maîtrise d’œuvre (de l’avant-projet à la garantie de parfait achèvement), incluant une étape d’analyse préliminaire afin d’affiner les esquisses ;

Cette délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d’exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l’EPTB Vilaine.

- élaboration des dossiers réglementaires : autorisation au titre du code de l'environnement et enquête publique ;
- engagement des discussions sur les aspects fonciers (les sites envisagés pour la réalisation des retenues étant majoritairement exploités par des agriculteurs) ;
- évaluation de l'impact des ouvrages sur l'inondabilité de terres agricoles en vue d'établir un protocole d'indemnisation des agriculteurs, à l'image du protocole déjà établi pour les quatre ouvrages existants.

Coûts et procédure

La partie foncière, ainsi que la concertation avec les agriculteurs a débuté et est assurée par l'EPTB, la CCCD et les communes de Châteaubriant et Soudan, avec l'appui de la SAFER.

Conformément à la réglementation, la conception des ouvrages de protection contre les inondations doit être réalisée par un maître d'œuvre agréé.

Nous proposons d'organiser une consultation unique pour la mission de maîtrise d'œuvre (incluant l'analyse préliminaire) et la réalisation des dossiers réglementaires. Cette prestation est estimée à 250 000 € HT. Ce montant est supérieur au seuil de procédure formalisée. Un appel d'offres sera nécessaire

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix, soit à 775,5 voix sur 775,5,

- **Décide d'organiser une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert pour attribuer la mission de maîtrise d'œuvre (incluant l'analyse préliminaire) et la réalisation des dossiers réglementaires visant la construction de nouveaux sites de ralentissement des crues en amont de Châteaubriant ;**
- **Autorise le Président à signer le marché et toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY